Demander une carte de coordination à son pharmacien

Les professionnels travaillent ensemble pour améliorer l'accompagnement des parcours de santé, de soins, et de vie. Ils ont pour cela déployé une carte de coordination à l'usage des patients et des professionnels de santé, des intervenants à domicile et de l'entourage.

Elle a pour objectifs d'optimiser les échanges entre les professionnels de la ville et les établissements de soins, et de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation.



Lancée dans les officines, les cabinets d'infirmiers et de médecins libéraux d'Ile-de-France, et depuis plébicitée par de nombreuses structures, l'URPS pharmaciens en régions, les hôpitaux, les services de gériatrie, HDJ, et surtout à l'initiatives de nombreuses MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des service d'aide et de soins dans le domaine de l'autonomie), la carte de coordination des soins présente les coordonnées de son porteur, l'identité des différents soignants ainsi q'un mémo en cas d'hospitalisation.

L'objectif de cet outil est de permettre une communication interprofessionnelle optimale, clef d'une coordination réussie entre professionnels de santé et acteurs sociaux, et synonyme d'une amélioration du parcours de soin du patient.

Cette carte est destinée plus spécifiquement aux personnes en situation de soins, de handicap, souffrant d'une pathologie chronique, en situation de fragilité, de vulnérabilité ou susceptibles d'être hospitalisées.

Demander votre carte à votre pharmacien

Une fois muni de votre carte, vous la compléter ou la faites remplir par un proche. Vous pourrez ensuite la présenter lors de chaque consultation ou hospitalisation. Spécialement conçue au format de la carte vitale, la carte de coordination des soins pourra être rangée avec celle-ci. Elle sert uniquement à permettre aux professionnels de communiquer entre eux. Elle n'a pas vocation à indiquer des données de santé qui seraient nuisibles si elle venait à être perdue.